

**TARIFS D'HEBERGEMENT ET DE DEPENDANCE JOURNALIERS ET MENSUELS 2023**

Les tarifs journaliers par personne et par régime, applicables au 1er janvier 2023, sont les suivants :

TARIF D'HEBERGEMENT JOURNALIER		TARIF DEPENDANCE		TARIF GLOBAL JOURNALIER	TARIF GLOBAL MENSUEL (pour un mois de 31 jours)
Hébergement	Gîte et Couvert				
Chambre partagée (2 lits)	60,29 €	GIR 5-6 (ticket modérateur)	4,75 €	65,04 €	2 016,24 €
Chambre particulière	72,82 €			77,57 €	2 404,67 €
		GIR 3-4	11,20 €		
		GIR 1-2	17,65 €		
Résident - de 60 ans	85,15 €			85,15 €	2 639,65 €
Chambre accompagnant	17,00 €				
Forfait hôtelier accompagnant	38,00 €				



Provision : Une provision équivalente à 30 jours d'hébergement est demandée lors de l'admission : 30
 1 951,20 € pour une chambre partagée
 2 327,10 € pour une chambre particulière

Règlement : Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à terme à échoir dans le délai de 15 jours à réception de l'avis des sommes à payer.



Droit d'accès au réseau téléphonique : 26,00 €
Droit d'accès au réseau WI-FI : 26,00 €
Repas accompagnant : 13,00 €
Repas invité Fêtes et Jours Fériés : 23,00 €



Pour tout complément d'information, Mme Angélique SANTINI, Responsable du service de la Gestion administrative des résidents, est à votre disposition au 04.92.00.26.78 (courriel : finances@mrsvm.fr)